

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00312 Numéro SIREN : 533 388 658 Nom ou dénomination : 3C INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2021 sous le numéro de dépôt 2468

20180312 2011/2468

Désignation de l'entreprise : **SAS 3C INGENIERIE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **26 Bis rue Jules Didier** **10120 ST ANDRE LES VERGERS** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **5 3 3 3 8 8 6 5 8 0 0 0 2 3** Néant ☐ *

				Exercice N, clos le, 31/12/2020		N-1 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	56 329	AC	47 742	8 587	1 857
		Fonds commercial (1)	AH	42 000	AI	42 000	42 000	42 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 490	AK	5 490		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 194	AS	3 194		
		Autres immobilisations corporelles	AT	216 104	AU	162 954	53 150	80 337
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BO			
		Autres titres immobilisés	BD	1 623	BE	1 623	1 623	1 623
		Prêts	BF		BG		35 000	35 000
		Autres immobilisations financières *	BH	4 332	BI	4 332	4 332	4 332
TO TAL (II)		BJ	329 072	BK	219 380	109 692	165 149	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 364	BW	2 364	42 331	42 331
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	483 334	BY	483 334	467 640	467 640
		Autres créances (3)	BZ	86 278	CA	86 278	19 208	19 208
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	659 662	CG	659 662	201 177	201 177	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	37 867	CI	37 867	40 099	40 099	
	TO TAL (III)	CJ	1 269 503	CK	1 269 503	770 455	770 455	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1 598 575	1A	219 380	1 379 195	935 603	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	55 037	55 037
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	261 326	216 565
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	88 378	69 761
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	459 741
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	467 292	79 819
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	150	64 510
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 107	58 289
	Dettes fiscales et sociales	DY	284 759	265 656
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		11 516
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	82 148	59 452
	TOTAL (IV)	EC	919 455	539 241
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 379 195	935 603
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	878 527	539 241
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	707	705

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE							Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	32 894	FC	32 894	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	1 842 836	FH	4 722	FI	1 847 558	1 884 974
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 842 836	FK	37 616	FL	1 880 451	1 884 974
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	19 391	9 354	
	Autres produits (1) (11)				FQ	374	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 900 216	1 894 333
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	31 523		
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	599 185	585 285	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	15 384	15 265	
	Salaires et traitements *				FY	833 647	849 599	
	Charges sociales (10)				FZ	269 613	312 401	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	31 617	28 130
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	2 334	5 404	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 783 302	1 796 082
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	116 914	98 251	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	718	27	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 882	1 770	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	2 601	1 797	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 452	9 973	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	3 452	9 973	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(852)	(8 176)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	116 063	90 075	

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE				Néant ☐															
		Exercice N		Exercice N-1															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 000															
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	31 100	1 523															
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	31 100	2 523															
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 994																
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	27 303	2 333															
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	19																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	29 315	2 333															
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 785	190															
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	29 469	20 504															
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 933 916	1 898 654															
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 845 538	1 828 892															
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	88 378	69 761															
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY																	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP																	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ																	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	639																
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																	
	(9) Dont transferts de charges	A1	19 391	6 678															
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2																	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 289	3 630															
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9																		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>29 315 31 100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	29 315 31 100				
Exercice N																			
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	29 315 31 100																		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs										
Exercice N																			
Charges antérieures	Produits antérieurs																		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	95 194	KE		KF	8 625		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	3 194	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	104 250	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	5 063	KZ		LA	27 328	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	112 980	LC		LD	2 528	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	225 487	LO		LP	29 856		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				1P	1 623	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	39 332	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	40 955	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	361 636	ØH		ØJ	38 481			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	103 819	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	3 194	ML			
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	104 250	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	27 328	MQ	5 063	MR			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	8 717	MT	106 791	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	36 045	NH	219 298	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	1 623	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	35 000	2F	4 332	2G				
TOTAL IV		I3		NJ	35 000	NK	5 955	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	71 045	ØL	329 072	ØM				

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	51 337	PF	1 895	PG		PH	53 232	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 194	QA		QB		QC	3 194	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	65 880	QE	10 146	QF		QG	76 026	
	Matériel de transport		QH	1 312	QI	1 291	QJ	25	QK	2 577	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	74 765	QM	18 303	QN	8 717	QO	84 351	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	145 150	QV	29 740	QW	8 742	QX	166 148	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	196 487	ØP	31 635	ØQ	8 742	ØR	219 380	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE							Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF				
		- financières	UG	UH				
		- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE										Néant ☐			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	4 332	UV		UW		4 332			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	483 334		483 334						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	7 120		7 120						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 303		12 303						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	65 718		65 718						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 136		1 136						
	Charges constatées d'avance			VS	37 867		37 867						
	TOTAUX			VT	611 810	VU	607 478	VV	4 332				
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	35 000								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	707		707							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	466 585		425 807		40 778					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	85 107		85 107							
Personnel et comptes rattachés			8C	89 208		89 208							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	63 168		63 168							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 961		8 961							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	118 849		118 849							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 573		4 573							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	150				150					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L	82 148		82 148							
TOTAUX			VY	919 455	VZ	878 527		40 927					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	468 470	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	150				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	81 172	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.								

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122020	
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	88 378
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							WE	8
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WF	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)							WG	1 968
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							RA	
	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))							RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)							XX	
	Amendes et pénalités							WJ	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*							XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	29 469
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
- Plus-values nettes à court terme									
- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*									
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)								SU	
Zones d'entreprises* (activité exonérée)								SW	
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)								SX	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR	122 944
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	- imposées au taux de 19 %								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales *								
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)							K9	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)							K3	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)							PA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)							OV	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)							IF	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)							PC	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)							PB	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)							PP	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)							L5		
Entreprises nouvelles 44 sexies							L2		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9	
Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite								YH	
Créance dégelée par le report en arrière de déficit								ZI	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)								YA	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)								YB	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)								YC	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)								YD	
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								YI	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								YL	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								XI	122 944
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	122 944
								XO	0

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐ *	
I. SUVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	80 073	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	69 761		- Autres réserves	ZD	44 761						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	25 000						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	69 761		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
				TOTAL II		ZH		69 761					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	143 849	88 565						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 54 263				XQ	59 219	46 832						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	270 095	281 061						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	126 021	168 827						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	599 185	585 285						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	4 689	5 119						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				QZ	10 695	10 146						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	15 384	15 265						
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée				YY	373 494	388 659						
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	60 248	44 752						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØB	748 321							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,18 %	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL						
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO						
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS 3C INGENIERIE**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	36 045	8 742		27 303
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	31 100	3 797	3 797			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
C A D B I A : plus ou moins-value nette à court terme : total alébré (brut) des lignes 1 à 20 de la colonne (10)			3 797				
C A D B I B : plus ou moins-value nette à long terme : total alébré (brut) des lignes 1 à 20 de la colonne (10)							
C A D B I C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS 3C INGENIERIE**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 3C INGENIERIE**

Néant ☒ *

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	19	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 880 451	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	317	
TOTAL 1	OX	1 880 769	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	374	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	374	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	192 540	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	383 905	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 334	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	578 778	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 302 364
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 302 364
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 880 769	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/1/2020

N° SIRET 53338865800023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3C INGENIERIE

ADRESSE (voie) 26 Bis rue Jules Didier

CODE POSTAL 10120

VILLE ST ANDRE LES VERGERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination IF3E

N° SIREN (si société établie en France) B98861446 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 110 Voie CALLE ALGEPSES

Code postal 46980 Commune PATERNA Pays ESPAGNE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 53338865800023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3C INGENIERIE

ADRESSE (voie) 26 Bis rue Jules Didier

CODE POSTAL 10120

VILLE

ST ANDRE LES VERGERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 379 195 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 933 916 euros** et un total **charges de 1 845 538 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 88 378 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits marquants

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Description des points clés du fonctionnement de la société depuis le début de la crise sanitaire :

- Recours à l'activité partielle de mars à novembre 2020
- Souscription de deux PGE pour un montant total de 400 K€. Ces emprunts seront remboursés en intégralité à la date d'échéance initiale.
- Reports d'échéances d'emprunts et de mensualités de crédits-baux.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Hormis ces points, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de la société. La société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	95 194		8 625			103 819
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 194		8 625			103 819
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 194					3 194
	Instal., agencement, aménagement divers	104 250					104 250
	Matériel de transport	5 063		27 328		27 328	5 063
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	112 980		2 528		8 717	106 791
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		225 487		29 856		36 045	219 298
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	1 623					1 623
	Prêts et autres immobilisations financières	39 332				35 000	4 332
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 955				35 000	5 955
TOTAL		361 636		38 481		71 045	329 072

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	51 337	1 895		53 232
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 337	1 895		53 232
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	3 194			3 194
Autres Instal., agencement, aménagement divers	65 880	10 146		76 026
Matériel de transport	1 312	1 291	25	2 577
Matériel de bureau, mobilier	74 765	18 303	8 717	84 351
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 150	29 740	8 742	166 148
TOTAL	196 487	31 635	8 742	219 380

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Remboursements divers	317
Avantages en nature	81
Remboursements formations	1 437
Indemnités activité partielle	13 457
Indemnités journalières sécurité sociale	4 099
TOTAL	19 391

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 332		4 332
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	483 334	483 334	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 120	7 120	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 303	12 303	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	65 718	65 718	
	Débiteurs divers	1 136	1 136	
	Charges constatées d'avances	37 867	37 867	
TOTAL DES CREANCES		611 810	607 478	4 332
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		35 000		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	707	707		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	466 585	425 807	40 778	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	85 107	85 107		
	Personnel et comptes rattachés	89 208	89 208		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 168	63 168		
	Impôts sur les bénéfices	8 961	8 961		
	Taxes sur la valeur ajoutée	118 849	118 849		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 573	4 573		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	150		150	
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	82 148	82 148		
TOTAL DES DETTES		919 455	878 527	40 927	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		468 470			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		81 172			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		150			

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	4 362	18 211	(13 849)	-76,05
Autres créances	435	8 047	(7 612)	-94,60
TOTAL	4 797	26 258	(21 461)	-81,73

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		119 098
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		880
<i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	173	
<i>AGIOS A PAYER</i>	707	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 819
<i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARV.</i>	6 819	
Dettes fiscales et sociales		111 399
<i>PROVISION CONGES A PAYER</i>	60 192	
<i>PERS. - INTERESSEMENT A PAYER</i>	29 016	
<i>CHARGES SUR CONGES A PAYER</i>	19 881	
<i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	2 310	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION	37 867	82 148
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	37 867	82 148

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		4 797
Autres créances clients <i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>4 362</i>	4 362
Autres créances <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>435</i>	435

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des produits exceptionnels		31 100
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PRODUITS CESSION IMMO CORPORELLES</i>	<i>31 100</i>	31 100
Total des charges exceptionnelles		29 315
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>RAPPELS D'IMPOTS</i>	<i>1 994</i>	1 994
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>VNC IMMO CORPORELLES</i>	<i>27 303</i>	27 303
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>DOT. AMORT. EXCEPTIONNELLES</i>	<i>19</i>	19
Résultat exceptionnel		1 785

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
30 447	
30 447	
30 447	

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagement retraite

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/12/2020

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	88 378	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	8	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés	1 968	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités		
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés	29 469	
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime de fusions		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Réintégrations diverses	3 120	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	122 944	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Déductions diverses		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	TOTAL II		
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
TOTAUX		122 944	
RES ULTAT FISCAL			
BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)		122 944	

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros			31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Nombre d'actions ordinaires		5 000	5 000	5 000	5 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	1 618 966	1 828 915	1 848 508	1 884 974	1 880 451
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	167 271	221 677	99 663	115 720	149 483
	Impôts sur les bénéfices	32 495	29 800	6 005	20 504	29 469
	Participation des salariés		39 703			
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	134 663	129 013	68 897	69 761	88 378
	Résultat distribué		80 000	25 000	25 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.		30	19	19	24
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions		26	14	14	18
	Dividende attribué		16	5	5	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié					19
	Montant de la masse salariale		734 221	829 218	849 599	833 647
	Montant des sommes versées en avantages sociaux		250 052	304 352	312 401	269 613



106, Chemin des Sources
83170 BRIGNOLES
E-mail : eric.lequin@orange.fr

Tél. 04 94 59 23 74

SAS 3C INGENIERIE

26 bis rue Jules Didier

10120 SAINT ANDRE LES VERGERS.

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS.***

Exercice clos le 31 décembre 2020.

SAS 3C INGENIERIE.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Exercice clos le 31 décembre 2020.



A l'associée unique de la SAS 3C INGENIERIE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale du 29 mai 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 3C INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je suis intervenu chez votre nouvel expert-comptable, Monsieur Emilio ANTUNEZ afin de prendre connaissance des procédures de travail mises en place pour l'établissement des comptes de votre société.

J'ai eu, dans le cadre de cette collaboration efficace, accès à l'intégralité de votre dossier, que ce soit sur les aspects comptable, salaire et juridique.

J'ai vérifié les modalités de l'évolution de facturation des clients de la société relative à la généralisation d'acomptes.

Mon jugement a globalement porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels présentés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

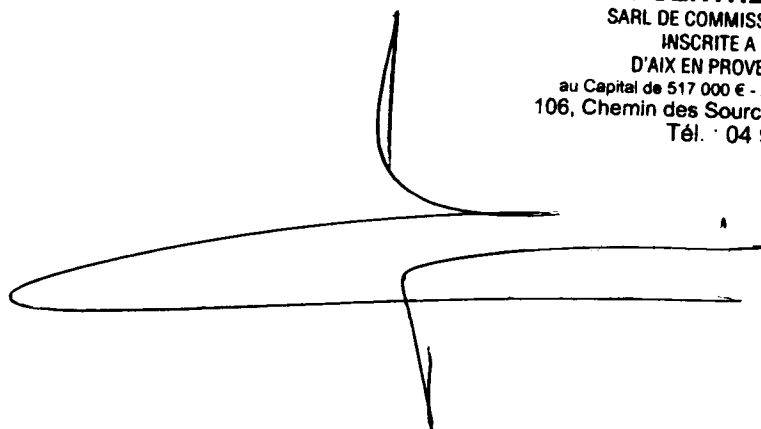
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRIGNOLES
Le 30 avril 2021.

Éric LEQUIN
Commissaire Aux Comptes.
Gérant de la SARL LE CENTRE COMPTABLE,
(Société titulaire du mandat de commissaire aux comptes).

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74



Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 26 Bis rue Jules Didier		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 5 3 3 3 8 8 6 5 8 0 0 0 2 3		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31/12/2020							
		N-1 31/12/2019							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	56 329	AC	47 742	8 587	1 857	
		Fonds commercial (1)	AH	42 000	AI		42 000	42 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 490	AK	5 490			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 194	AS	3 194			
		Autres immobilisations corporelles	AT	216 104	AU	162 954	53 150	80 337	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD	1 623	BE		1 623	1 623
			Prêts	BF		BG			35 000
			Autres immobilisations financières *	BH	4 332	BI		4 332	4 332
TOTAL (II)		BJ	329 072	BK	219 380	109 692	165 149		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 364	BW		2 364	42 331	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	483 334	BY		483 334	467 640	
		Autres créances (3)	BZ	86 278	CA		86 278	19 208	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	659 662	CG		659 662	201 177		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	37 867	CI		37 867	40 099		
	TOTAL (III)	CJ	1 269 503	CK		1 269 503	770 455		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 598 575	IA	219 380	1 379 195	935 603		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	55 037	55 037
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	261 326	216 565
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	88 378	69 761
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	459 741	396 363
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	467 292	79 819
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	150	64 510
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 107	58 289
	Dettes fiscales et sociales	DY	284 759	265 656
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		11 516
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	82 148	59 452
	TOTAL (IV)	EC	919 455	539 241
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 379 195	935 603
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	878 527	539 241
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	707	705	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE					Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	32 894	FC	32 894	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	1 842 836	FH	4 722	FI	1 847 558	1 884 974
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 842 836	FK	37 616	FL	1 880 451	1 884 974
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	19 391	9 354
	Autres produits (1) (11)					FQ	374	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 900 216	1 894 333
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	31 523	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	599 185	585 285
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	15 384	15 265
	Salaires et traitements *					FY	833 647	849 599
	Charges sociales (10)					FZ	269 613	312 401
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	31 617	28 130
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC		
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	2 334	5 404
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GF	1 783 302	1 796 082
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GG	116 914	98 251	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GJ	718	27
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	1 882	1 770
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)					GO			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	2 601	1 797
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	3 452	9 973
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
Total des charges financières (VI)					GT			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	3 452	9 973	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	(852)	(8 176)	
					GW	116 063	90 075	

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	31 100	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	31 100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 994	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	27 303	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	19	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	29 315	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 785	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	29 469	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 933 916	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 845 538	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	88 378	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	639
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	19 391
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 289
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9			
			dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			29 315	31 100	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **SAS 3C INGENIERIE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	95 194	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2	KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	3 194	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	104 250	KW		KX
		Matériel de transport *	KY	5 063	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	112 980	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	225 487	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U		8V		8W
Autres titres immobilisés		1P	1 623	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	39 332	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	40 955	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	361 636	ØH		ØJ	
							38 481

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3		4	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	103 819	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		ME		MF		MI
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	IS		MH		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MK	3 194	ML		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MN	104 250	MO		MO
		Matériel de transport	IV		MP	27 328	MQ	5 063	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	8 717	MT	106 791	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	36 045	NH	219 298	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C	1 623	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	35 000	2F	4 332	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	35 000	NK	5 955	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	71 045	ØL	329 072	ØM	

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3C INGENIERIE**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	51 337	PF	1 895	PG		PH	53 232
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 194	QA		QB		QC	3 194
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	65 880	QE	10 146	QF		QG	76 026
	Matériel de transport	QH	1 312	QI	1 291	QJ	25	QK	2 577
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	74 765	QM	18 303	QN	8 717	QO	84 351
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	145 150	QV	29 740	QW	8 742	QX	166 148
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	196 487	ØP	31 635	ØQ	8 742	ØR	219 380

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE							Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D
		6E		6F		6G		6H
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		9U		9V		9W		9X
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF				
		UG		UH				
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE										Néant ☐			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	4 332	UV		UW	4 332				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	483 334		483 334						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	7 120		7 120						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 303		12 303						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	65 718		65 718						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 136		1 136						
	Charges constatées d'avance			VS	37 867		37 867						
	TOTAUX			VT	611 810	VU	607 478	VV	4 332				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	35 000								
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	707		707							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	466 585		425 807		40 778					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	85 107		85 107							
Personnel et comptes rattachés			8C	89 208		89 208							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	63 168		63 168							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 961		8 961							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	118 849		118 849							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 573		4 573							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	150				150					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L	82 148		82 148							
TOTAUX			VY	919 455	VZ	878 527		40 927					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	468 470	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	150			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	81 172	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 626
106, Chemin des Sources - 83470 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122020	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	88 378
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	
	Amendes et pénalités			WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				
	- Plus-values nettes à court terme				
	- Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*				
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX	
Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
TOTAL I				WR	122 944
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	- imposées au taux de 19 %				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales *				
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				
	Majoration d'amortissement *				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)			QV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	
	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite			YH	
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)			YA	
	Dt déd. exc (art 39 decies B)			YB	
	Dt déd. exc (art 39 decies C)			YC	
	Dt déd. exc (art 39 decies D)			YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL	
	Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					
- bénéfice (I moins II)			XI	122 944	
- déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	122 944	
			XO	0	

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	80 073
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	69 761			ZD	44 761				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	25 000				
						ZF					
						ZG					
TOTAL I			ØF	69 761	TOTAL II		ZH	69 761			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ	Exercice N :		Exercice N-1 :			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	143 849	88 565				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 54 263				XQ	59 219	46 832				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	270 095	281 061				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	126 021	168 827				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	599 185	585 285				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	4 689	5 119				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	10 695	10 146				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	15 384	15 265				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	373 494	388 659				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	60 248	44 752				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØB	748 321					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,18 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS 3C INGENIERIE**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	36 045	8 742		27 303
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	31 100	3 797	3 797			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
			3 797				

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :	SAS 3C INGENIERIE	Néant ☒				
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
	N - 9					
	TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3C INGENIERIE**Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 9						
N - 10						

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 678
106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFiP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	19
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 880 451
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	317
TOTAL 1	OX	1 880 769
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	374
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	374
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	192 540
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	383 905
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 334
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	578 778
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	1 302 364
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 302 364
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE	LE CENTRE COMPTABLE SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE D'AIX EN PROVENCE ET DE NASTIA au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 414 155 676 106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES Tél. : 04 94 59 23 74	
Effectifs au sens de la CVAE	1 880 769	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	1 880 769	
Période de référence	GY	☒
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 53338865800023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3C INGENIERIE

ADRESSE (voie) 26 Bis rue Jules Didier

CODE POSTAL 10120

VILLE ST ANDRE LES VERGERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination IF3E

N° SIREN (si société établie en France) B98861446 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 110 Voie CALLE ALGEPSE

Code postal 46980 Commune PATERNA Pays ESPAGNE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXE

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AUX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 379 195 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 933 916 euros** et un total **charges de 1 845 538 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 88 378 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	95 194		8 625		103 819
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 194		8 625		103 819

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 194				3 194
	Instal., agencement, aménagement divers	104 250				104 250
	Matériel de transport	5 063		27 328	27 328	5 063
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	112 980		2 528	8 717	106 791
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	225 487		29 856	36 045	219 298

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	1 623				1 623
	Prêts et autres immobilisations financières	39 332			35 000	4 332
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 955			35 000	5 955

TOTAL	361 636		38 481		71 045	329 072
--------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------

LE CENTRE COMPTABLE
 SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 INSCRITE A LA COMPAGNIE
 D'AUX EN PROVENCE ET DE BASTIA
 au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
 106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
 Tél. : 04 94 59 23 74

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	51 337	1 895		53 232
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 337	1 895		53 232
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 194			3 194
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	65 880	10 146		76 026
	Matériel de transport	1 312	1 291	25	2 577
	Matériel de bureau, mobilier	74 765	18 303	8 717	84 351
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 150	29 740	8 742	166 148
TOTAL		196 487	31 635	8 742	219 380

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Remboursements divers	317
Avantages en nature	81
Remboursements formations	1 437
Indemnités activité partielle	13 457
Indemnités journalières sécurité sociale	4 099
TOTAL	19 391

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 332		4 332
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	483 334	483 334	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 120	7 120	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 303	12 303	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	65 718	65 718	
	Débiteurs divers	1 136	1 136	
	Charges constatées d'avances	37 867	37 867	
	TOTAL DES CREANCES	611 810	607 478	4 332
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		35 000		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	707	707		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	466 585	425 807	40 778	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	85 107	85 107		
	Personnel et comptes rattachés	89 208	89 208		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 168	63 168		
	Impôts sur les bénéfices	8 961	8 961		
	Taxes sur la valeur ajoutée	118 849	118 849		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 573	4 573		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	150		150	
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	82 148	82 148		
	TOTAL DES DETTES	919 455	878 527	40 927	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		468 470			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		81 172			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		150			

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	4 362	18 211	(13 849)	-76,05
Autres créances	435	8 047	(7 612)	-94,60
TOTAL	4 797	26 258	(21 461)	-81,73

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		119 098
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		880
<i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	<i>173</i>	
<i>AGIOS A PAYER</i>	<i>707</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 819
<i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARV.</i>	<i>6 819</i>	
Dettes fiscales et sociales		111 399
<i>PROVISION CONGES A PAYER</i>	<i>60 192</i>	
<i>PERS. - INTERESSEMENT A PAYER</i>	<i>29 016</i>	
<i>CHARGES SUR CONGES A PAYER</i>	<i>19 881</i>	
<i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>2 310</i>	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

37 867

82 148

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

37 867

82 148

LE CENTRE COMPTABLE
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		4 797
Autres créances clients <i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>4 362</i>	4 362
Autres créances <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>435</i>	435

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des produits exceptionnels		31 100
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PRODUITS CESSION IMMO CORPORELLES</i>	<i>31 100</i>	31 100
Total des charges exceptionnelles		29 315
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>RAPPELS D'IMPOTS</i>	<i>1 994</i>	1 994
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>VNC IMMO CORPORELLES</i>	<i>27 303</i>	27 303
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>DOT. AMORT. EXCEPTIONNELLES</i>	<i>19</i>	19
Résultat exceptionnel		1 785

LE CENTRE COMPTABLE
 SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 INSCRITE A LA COMPAGNIE
 D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
 au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
 106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
 Tél. : 04 94 59 23 74

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement retraite	30 447	
	30 447	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	30 447	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/12/2020

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	88 378	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	8	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés	1 968	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités		
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés	29 469	
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
DEDUCTIONS	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime de fusions		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Réintégrations diverses	3 120	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	122 944	
	Perte comptable de l'exercice		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Déductions diverses		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	TOTAL II		
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
TOTAUX		122 944	
RESULTAT FISCAL			
BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)		122 944	

LE CENTRE COMPTABLE
 SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 INSCRITE A LA COMPAGNIE
 D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
 au Capital de 517 000 € - RCS Draguignan 484 155 676
 106, Chemin des Sources - 83170 BRIGNOLES
 Tél : 04 94 59 23 74

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00

3C INGENIERIE
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 26 Bis rue Jules Didier, 10120 ST ANDRE LES VERGERS
533 388 658 RCS TROYES

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 MAI 2021**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2020**

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à 88 378,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	88 378,39 euros
------------------------	-----------------

A titre de dividendes	45 000,00 euros
Soit 9,00 euros par action	

Le solde	----- 43 378,39 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 304 704,12 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 18 Mai 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2017 :

80 000,00 euros, soit 16,00 euros par titre,
-dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 39 200,00 euros,
-dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 40 800,00 euros.

Exercice clos le 31 Décembre 2018 :

25 000,00 euros, soit 5,00 euros par titre
-dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 250,00 euros,
-dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 23 750,00 euros.

Exercice clos le 31 Décembre 2019 :

25 000,00 euros, soit 5,00 euros par titre, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %.

Certifié conforme
Le Président

